

# Routes et chemins



 Le Gers dispose d'un réseau extrêmement dense et complet de routes et de chemins qui sillonnent son territoire, de bourgs en bourgades, de bourgades en villages et qui desservent d'innombrables habitations dispersées dans toute la campagne. Très hiérarchisé, ce réseau ne compte pas d'autoroute. Les axes principaux sont les RN 21 et 124, ainsi que 5 départementales structurantes, portant des flux régionaux d'importance moyenne, ce sont les anciennes routes royales, bordées d'alignements remarquables. Mais ce sont les voies communales qui représentent le patrimoine viaire le plus conséquent, chaque commune disposant d'un linéaire significatif de routes de petit gabarit (3 mètres de large), nécessitant un entretien fréquent. D'innombrables chemins ruraux maillent la campagne et permettent d'accéder à chaque lieu. On estime que ces chemins blancs, de terre ou d'herbe représentent 7 000 km dans tout le département, même si beaucoup ont disparu du fait de la modernisation de l'agriculture, principalement en Lomagne, dans le Sèves-toulousain et en Rivière-Basse. Menacés voire disparus, ces chemins sont pourtant l'âme du paysage gascon et le développement des itinéraires de randonnée pédestre atteste de leur valeur paysagère et patrimoniale : un tronçon du chemin de St Jacques correspondant à la voie du Puy, a été classé patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1998.

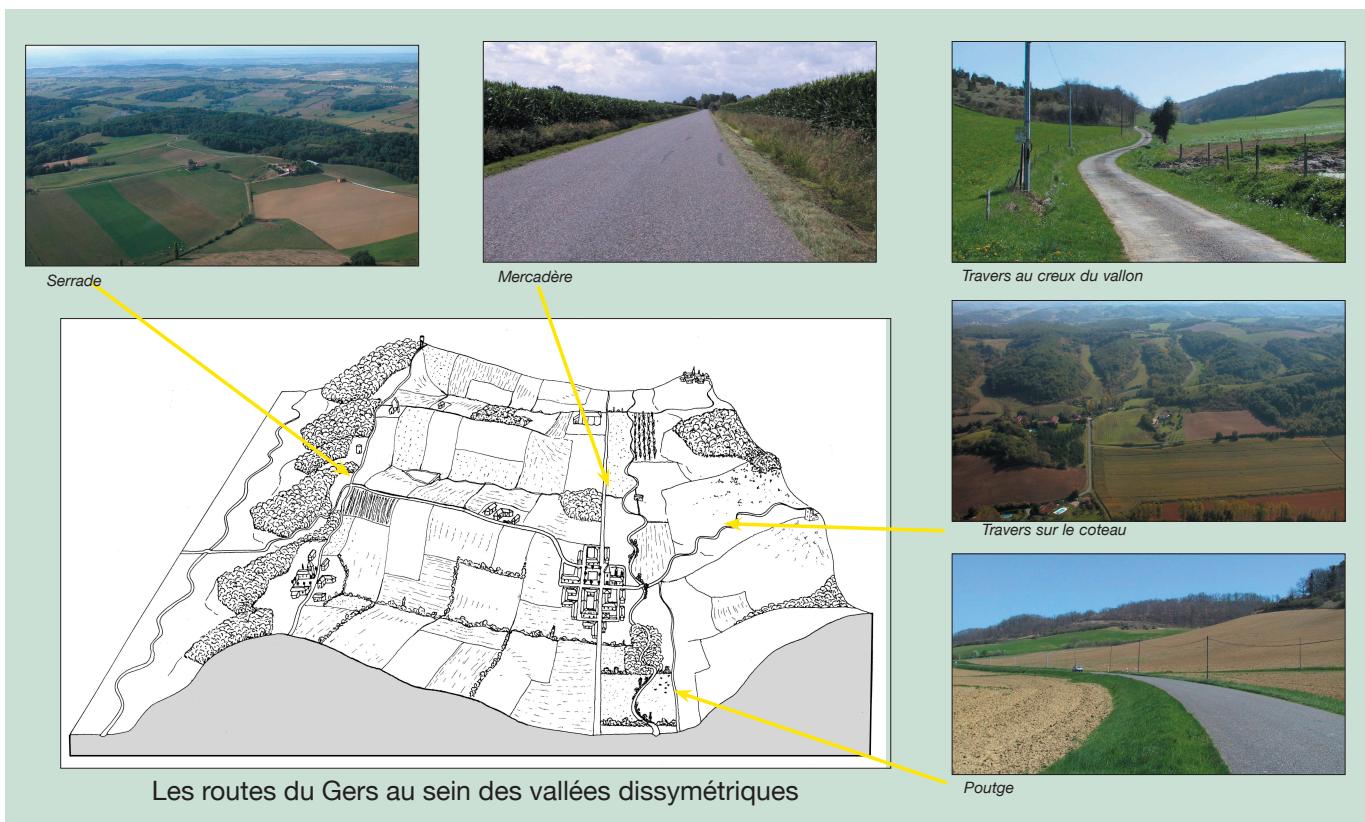
 Ce dense réseau, le Gers l'a hérité des phases successives de son occupation humaine. S'adaptant aux contraintes du relief, les Hommes ont créé des serrades sur les crêtes des interfluves de l'éventail gascon, des poutges et des mercadères dans les vallées et des travers reliant ces axes Sud-Nord. Ces trois types de routes permettent une découverte du paysage différencié : les **serrades** (qui suivent les "serres" -ou coteaux) offrent de larges panoramas, les **travers** serpentent "transversalement" de coteaux en vallées, et les **poutges et mercadères** permettent d'accéder aux paysages ouverts ou confinés des plaines alluviales (Ribères). Les alignements le long des routes constituent un patrimoine historique et paysager d'intérêt. Ils soulignent l'importance de la voie et renforce sa présence dans le paysage (en lui conférant une troisième dimension). Aujourd'hui perdurent également de nombreux petits chemins de desserte de fermes "**carreres**", traditionnellement empierrés de calcaire (les chemins blancs) et soulignés par des alignements souvent fruitiers et par des "arbres signaux", à leur intersection avec la route, tout comme sont signalés les chemins ruraux non revêtus qui conduisent à un champs, une fontaine, une chapelle ou un vignoble. Ces chemins profitent des limites de parcelle et de propriété entre lesquelles ils serpentent, épousant naturellement les relief et traçant les lignes de contact entre deux types de sol. Le patrimoine viaire est un atout incontestable des paysages gersois, il est l'outil privilégié de découverte des lieux et des éléments patrimoniaux, au rythme des ondulations du relief, "un lacis de chemin tortueux", et des moyens de locomotion : camion ou autocar, voiture ou moto, vélo ou cheval, ou tout simplement à pied...chaque itinérance est une nouvelle découverte.

 Le réseau routier gersois est injustement décrié, pour ses chaussées délabrées, ses nombreuses courbes, ses dos-d'ânes, ses alignements "meurtriers", ...le pulllement des chevreuils! La conduite sur ces routes secondaires et "champêtres" doit s'adapter à des contraintes qu'ignorent les grands axes nationaux.

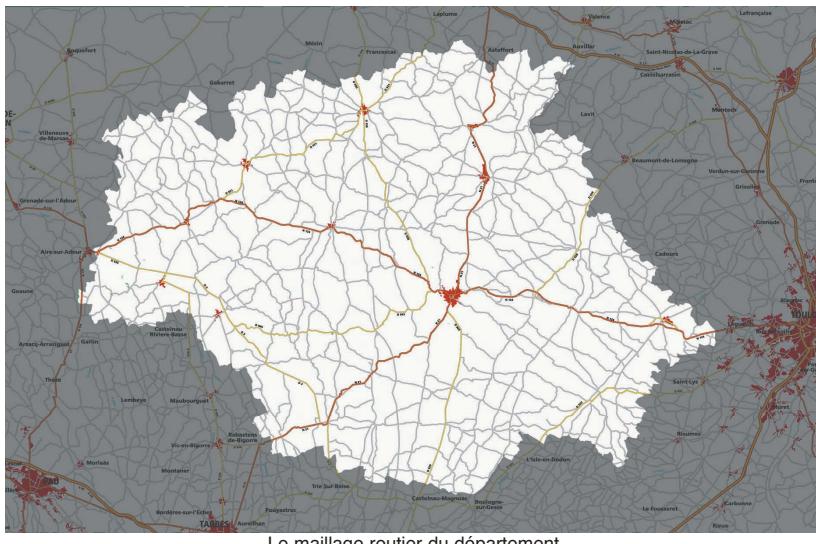
- La question des alignements existants est un dossier sensible qui partage les impératifs sécuritaires et la protection des paysages d'intérêt. Au delà d'un plan de gestion actuellement en ébauche, certains partis-pris devraient être arrêtés :

- chaque situation mérite d'être examinée au cas par cas : élimination, conservation, mise en sécurité, replantation.
- l'état sanitaire de nombreux arbres est inquiétant : pathologies, mauvais traitements, certains choix techniques doivent être adoptés, notamment en ce qui concerne l'élagage et le désherbage des accotements.
- La végétalisation des abords routiers mérite une concertation et une réflexion plus abouties :
  - Éviter la plantation "prétexte" ou "compensation", d'essences inadaptées en alignement ou en remplissage de talus. L'accompagnement paysager de la rocade d'Auch, principalement par la haie champêtre, est un exemple à valoriser à plus d'un titre même si une intervention en amont est préférable dans tous les cas
  - La création d'alignements sur des itinéraires choisis mais aussi sur les accès aux maisons pourrait être encouragé. L'utilisation d'essences locales et le renouvellement de sujets dépréssants et traditionnellement utilisés, doit être développée (haie champêtre, arbres fruitiers, arbres marqueurs : pins parasols, cyprès, chênes...).
- La définition d'itinéraires patrimoniaux à l'exemple de la route des bastides et castelnaux, devrait inciter à la découverte du principal atout gersois : son paysage. Une signalétique sobre pourrait être fondé sur le traitement végétal de ces itinéraires.
- La voirie départementale et communale pose le problème du coût d'entretien : réfection des chaussées, entretien des rives, coulées de boues chroniques dans certains secteurs exposés à l'érosion. Le réseau se hiérarchise progressivement, mais il sera nécessaire de déclasser quelques routes au bénéfice de l'entretien des plus fréquentées. On déplorera certaines pratiques préjudiciables à la qualité paysagères des abords routiers : déchiquetage des arbres et arbustes à l'épareuse, dévégétalisation et retalutage des reliefs sensibles, requalibrage excessif de fossés pourtant pentus.
- Les chemins ruraux sont très souvent menacés de disparition. On considère au niveau national que 1/4 d'entre eux (2 500 km) aurait disparu. La loi du 25 juin 1999 limite l'aliénation des chemins ruraux, mais leur gestion, leur surveillance, leur protection et leur entretien pourraient faire l'objet d'une réflexion départementale et locale. En effet, certains lieux de la campagne gasconne sont ainsi isolés ou inaccessibles, définitivement "perdus de vue". Le Comité Départemental de Randonnée Non Motorisée et les communes, maintiennent et entretiennent 3 200 km d'itinéraires balisés pour la randonnée. La reconnaissance de ce patrimoine discret reste un enjeu important.

# Routes et chemins



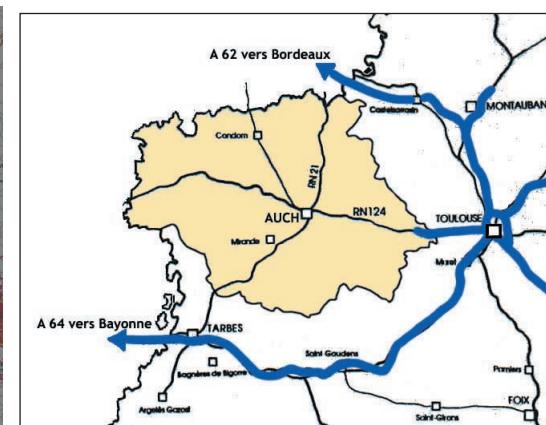
Les routes du Gers au sein des vallées dissymétriques



Le maillage routier du département

## Le Gers c'est :

- 0 kilomètre d'autoroute
- 234 kms de routes nationales (dont 30 environ de 2\*2 voies)
- 3534 kms de routes départementales
- 6626 kms de routes communales
- près de 4000 km de chemins ruraux



Les autoroutes contournent le département,  
On compte seulement 30 kms de voie rapide sur la RN124

## IGG ET A380

La route nationale 124 (Axe Est-Ouest) connaît des transformations considérables du fait de la mise en place d'un itinéraire à grand gabarit pour l'Airbus A 380. De ce fait, les travaux d'amélioration de la RN 21 (Agen-Tarbes) vont être retardés.



- Direction Départementale de l'Équipement
- Service des Routes du Conseil Général du Gers
- Comité Départemental de Randonnée Non Motorisée